

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 francs. Abonnement annuel: 72 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Changer de paradigme

Les attaques renouvelées contre la Suisse, notamment de la part d'Etats réputés amis, mettent en question l'orientation de notre politique étrangère des vingt dernières années. En effet, les décisions des autorités fédérales depuis 1989 – engagement en faveur de l'EEE, participation aux envois de casques bleus, adhésion à l'ONU, vente de l'or de la BNS, application unilatérale du principe du Casis de Dijon – ont toutes été pensées et prises dans la perspective d'un progrès constant des relations entre les Etats: une paix durable naîtrait inévitablement de l'unification du droit et des institutions, de l'abaissement puis de la suppression des frontières, de l'extension du marché libre, de la démocratisation universelle, du mélange des races et du multiculturalisme.

Corollairement, nos autorités se sont mises à considérer la politique suisse comme un simple appendice local de la politique mondiale. Leur souci principal a été dès lors d'aligner le peuple et les cantons suisses sur les décisions des organismes internationaux, l'Union européenne, l'OCDE, l'OMC, l'OTAN, l'ONU.

Dans cette perspective optimiste, nous avons réduit notre armée et modifié ses buts, augmentant continuellement la part non dévolue à la défense nationale: Armée 95, «moins de gras, plus de muscle» (on ne s'en lasse pas!), Armée XXI, antichambre de l'OTAN, sans parler de la mystérieuse *Army after next*, dont on ne sait trop de quels nouveaux abandons elle sera faite. Nous avons largué la neutralité pour que nos représentants puissent dire «notre mot», généralement inutile et parfois pathétique, comme à Genève lundi dernier. Oubliant le rôle majeur que nos agriculteurs jouent dans la défense du territoire, nous les avons livré à une concurrence illimitée tout en leur imposant des exigences écologiques et sociales qui rendent cette concurrence impossible.

C'est ainsi qu'en quinze ans, et sans que personne nous le demande, nous nous sommes spontanément débarrassés d'une bonne partie des moyens matériels, des garde-fous institutionnels et du ressort moral qui nous avaient permis de survivre au cœur de deux guerres mondiales.

Simultanément, les attaques contre la Suisse se sont durcies et multipliées. C'était fatal, car les relations entre les Etats sont un jeu de forces: tout pouvoir désire s'étendre, et cette extension se fait là où la résistance est moindre.

En politique internationale, il n'y a pas d'amis, juste des alliés. Et les alliances durent le temps qu'elles profitent aux parties. L'ordre international est une stabilisation momentanée de forces en tension qui se contiennent les unes les autres, comme au départ d'une mêlée de rugby.

L'aveuglement progressiste de nos autorités les a empêchées de prévoir même les plus prévisibles des attaques contre la Suisse. Plus, il les a empêchées de vouloir les prévoir: quand l'ambassadeur Jagmetti a déclaré que nous étions dans une situation de pré-guerre avec les Etats-Unis d'Amérique, on l'a jeté dehors pour incorrection idéologique.

C'est dans ce même état d'esprit naïf que nos autorités ont commandité la plus brutale et la plus injustifiée des attaques contre la Suisse, je veux dire le Rapport Bergier. Elles désiraient apparemment faire une fin, solder les comptes à n'importe quel prix, fût-ce en entachant la réputation de la génération de la guerre et en gauchissant la vérité historique.

Instruites par ces expériences douloureuses, les autorités fédérales se préoccupent-elles de savoir d'où viendra la prochaine attaque? On peut en douter. Pour l'heure, leur interprétation de la situation reste inébranlable-ment optimiste. Elles considèrent les agressions dont nous sommes les victimes comme de simples accidents de parcours. Alors, elles se contentent de pleurnicher, répétant à quel point nous sommes gentils et à quel point les autres sont méchants.

Or, M. Peer Steinbrück n'est pas méchant, même s'il incarne à la perfection le Teuton qu'on aime haïr. C'est un ennemi, certes, en tout cas pour le moment, mais il n'est pas méchant. Il n'est pas plus amoral que l' élu démocratique ordinaire. Ça n'a aucun sens de le haïr ou de l'insulter, pas plus que de s'indigner des jappements du président français ou d'être déçu du si gentil M. Obama.

Ces hommes d'Etat n'ont que deux soucis en tête. Le premier est d'être réélu. A cet effet, il est précieux de disposer d'un bouc émissaire qu'on puisse rendre partiellement responsable de l'état lamentable des finances publiques. Et c'est encore mieux si ce bouc est extérieur. Une Suisse prospère et honteuse de l'être est un bouc parfait.

Mais le souci essentiel de nos ennemis actuels est de défendre les intérêts de leur pays, en passant au besoin sur le corps de leurs anciens alliés. Et là encore, une Suisse démonstrativement faible est une proie toute désignée.

Les attaques continueront donc. Et les exigences de nos voisins ne cesseront d'augmenter: des exigences pécuniaires, bien sûr, dédommagements, «restitutions», contributions financières à toutes sortes de projets, mais d'autres exigences aussi, embrigadement de nos soldats dans les opérations d'imposition de la paix, par exemple, accords économiques léonins, droits de libre passage et de libre établissement sur sol suisse, que sais-je? Chaque Etat, chaque groupe

international ou supranational va s'efforcer de nous tondre autant qu'il le pourra. C'est en tout cas la tendance.

Les événements actuels nous révèlent que les organismes internationaux et supranationaux sont instrumentalisés, soudoyés, gangrenés jusqu'à la moëlle par les grands Etats. Ils nous montrent aussi que la nature des Etats et les conditions de l'exercice du pouvoir ne changent pas. Il n'y a pas de progrès global.

La mondialisation ne supprime pas les nationalismes. Elle supprime les barrières qui protègent les petites entités politiques contre les nationalismes les plus puissants et les plus conquérants.

En politique internationale, on ne respecte pas les gentils, on les croque, avec une prédilection pour les gentils autocritiques, surtout quand ils sont dodus. Et quoi de plus dodu et autocritique que la Suisse d'aujourd'hui? Ceux qu'on respecte, ce sont les teigneux, ceux qui sont unis, ceux qui jouent leur jeu sans se demander d'abord ce que les grands vont penser d'eux... comme les Suisses d'il n'y a pas si longtemps.

La nature de la Confédération ne change pas non plus: la Suisse continue d'être une confédération d'Etats, un ensemble hétéroclite qui ne tient ensemble que grâce aux pressions venues de l'extérieur. Que ces pressions disparaissent, elle se décompose. Jusqu'à la chute du mur, la crainte du communisme avait joué le rôle de ciment confédéral. L'«équilibre de la terreur» avait cet avantage qu'il désignait clairement notre ennemi principal. Avec sa disparition en 1989, les

choses sont devenues opaques et incertaines. Faute de pouvoir localiser l'ennemi avec précision, nous avons pensé qu'il avait disparu... et nous nous sommes effondrés.

Les attaques que nous subissons aujourd'hui rétablissent un peu de cette pression extérieure vitale pour la Confédération. Car il faut, sous peine de mort, changer de paradigme. Il faut inverser le flux: politique nationale d'abord, étrangère ensuite. La Confédération doit recommencer à jouer son propre jeu, penser prioritairement à ses propres intérêts. La protection et la mise en valeur de notre ordre politique fédéraliste, neutre et armé doit à nouveau constituer la référence première des décisions fédérales en matière de politique extérieure. Nous devons être convaincus que la contribution la meilleure que nous puissions apporter à l'ordre international est le maintien de l'ordre et de la paix sur le territoire qui est le nôtre. Les services supplémentaires que nous pouvons rendre, les bons offices par exemple, ne sont qu'un bonus, un peu d'huile dans les rouages de nos relations avec les autres Etats.

Les autorités fédérales ne sont pas là pour veiller à l'exécution d'une prétendue politique mondiale sur le plan suisse, mais pour défendre avec fermeté les réalités cantonales et fédérales telles qu'elles existent, et quoi qu'en pensent les autres Etats. C'est, *mutatis mutandis*, ce que font M^{me} et MM. Merkel, Steinbrück, Brown, Sarkozy, Obama et consorts. Et ils ont bien raison.

OLIVIER DELACRÉTAZ

Qui a écrit cela?

Ce que Stendhal découvre, ..., est très proche de Tocqueville. Ce dernier explique grosso modo qu'au moment de la Révolution des milliers de jeunes gens ont pensé qu'en abattant le roi, ils abattaient l'obstacle qui les empêchait d'être celui qui avait pris leur place. Ils croyaient alors qu'ils allaient tous être, et ils ne se rendaient pas compte que cet obstacle unique, lointain, relativement anodin, serait remplacé par tous les petits obstacles que chacun serait désormais pour tous les autres. C'est donc le passage du courtisan heureux, qui rit et s'amuse – parce que, pour Stendhal, l'Ancien Régime, c'est le rire –, à la vanité triste. La Révolution, c'est la naissance du monde balzacien, où chacun est le rival de l'autre...

Ces lignes de René Girard sont extraites de *La conversion de l'art*, l'un des textes rassemblés et publiés par Benoît Chantre et Trevor Cribben Merrill, Carnets Nord, Paris 2008. Ce livre est accompagné d'un DVD de Carnets

Nord, réalisée en novembre 2007 au Centre Pompidou, et qui présente six entretiens entre René Girard et Benoît Chantre sur *Le sens de l'histoire*. Aucun lecteur n'a reconnu notre citation.

Subprimes? Faillites bancaires? Crise? Récession? Les propos tenus par John Connelly, secrétaire au trésor du cabinet Nixon, à des visiteurs européens, n'ont jamais été aussi pertinents: «Le dollar est notre monnaie, mais votre problème». Cela étant dit, notre nouvelle citation ne devrait pas résister longtemps à la sagacité de nos lecteurs. Mais sous un ciel de cendre Vous verrez un soir Le dieu Dollar descendre Du haut d'un perchoir Et devant ses machines Sans comprendre encor L'homme crever de famine Sous des montagnes d'or!

Le premier lecteur à nous fournir le nom de l'auteur et la référence de ces lignes gagne un abonnement gratuit à *La Nation*.

De la curie aux rives du Léman

Notre pays doit une grande reconnaissance au professeur Agostino Paravicini Bagliani, qui vient de prendre sa retraite après vingt-huit ans d'enseignement de l'histoire médiévale à l'Université de Lausanne. En effet, il a remarquablement stimulé les travaux portant sur l'histoire du Pays de Vaud et, de manière plus générale, de la Maison de Savoie. Pourtant ses travaux ne l'orientaient pas dans une telle direction. Douze années passées comme scriptor à la Bibliothèque vaticane et deux ouvrages importants, dont sa thèse, consacrés aux cardinaux, faisaient de lui un spécialiste de la curie pontificale. En s'installant au bord du Léman, il n'a pas abandonné cette direction de recherche comme l'illustrent trois ouvrages majeurs, *Il corpo del papa*, traduit en trois langues, *La cour des papes au XIII^e siècle* et un excellent *Boniface VIII*, tous deux traduits en italien. Plus récemment, le professeur Paravicini s'est beaucoup investi dans l'histoire des sciences naturelles et de la médecine médiévales, assumant notamment la direction de la revue *Micrologus*. Parmi ses nombreuses activités scientifiques, on signalera notamment celle qu'il assume au Conseil de la recherche du FNS.

Le goût du professeur Paravicini pour les textes originaux et la richesse de nos archives devaient l'amener à guider ses mémorants et doctorants vers des sujets plus proches de notre histoire. Cette orientation nouvelle reposait sur trois piliers. D'une part, le séminaire permettant à de jeunes chercheurs – et parfois de plus âgés comme le soussigné –, lausannois ou étrangers, de présenter l'état de leurs recherches et d'en débattre. D'autre part, des colloques, auxquels participaient notamment des historiens de la Maison de Savoie. Enfin, dès 1989, la collection des Cahiers lausannois d'histoire médiévale, qui assurait la diffusion des meilleurs mémoires rédigés sous sa direction. L'attrait de cette collection compensait l'effort supplémentaire qui en résultait pour les jeunes auteurs.

Les Mémoires qui viennent d'être offerts au professeur Paravicini sont précieusement

le quarante-huitième volume de cette collection. C'est dire le succès qu'elle a rencontré tant auprès des auteurs, en majorité des mémorants et doctorants du sérail, que des lecteurs, dont le cercle débordait largement nos frontières.

Un bref compte-rendu des vingt-trois contributions à ce volume, curieusement intitulé *Mémoires de cours*, va nous permettre de vérifier ce qui précède. Bien entendu, nous nous arrêterons ici essentiellement à celles qui concernent l'histoire du Pays de Vaud (dix) et la Maison de Savoie (trois).

Avec une érudition déjà attestée par deux précédentes éditions de cartulaires (Haut-Crêt et Romainmôtier), Alexandre Pahud part d'un extrait d'inventaire inconnu jusqu'ici pour éclairer les relations entre le couvent de Payerne et le roi Rodolphe III quelques années avant la donation par celui-ci du «comté» de Vaud à l'évêque de Lausanne (1011). Faisant preuve d'une égale perspicacité, Jean-Daniel Morerod a découvert aux archives de Turin un document capital qu'il commente, traduit et édite avec son épouse Christine. Il s'agit d'un traité d'alliance de 1300 entre l'évêque de Lausanne, le comte de Genève et plusieurs seigneurs cisjurans contre Louis de Savoie. Il confirme, si besoin est, l'hostilité rencontrée par la Savoie lors de son implantation en terre vaudoise. Découverte aussi, celle d'un compte du bailli de Vaud et châtelain de Moudon, pour les années 1332-1333: ce document extrêmement rare a été découvert par hasard dans les archives communales d'Yvorne par Clémence Thévenaz, chercheuse particulièrement minutieuse. Ce compte jette un jour nouveau sur les relations, plus distendues qu'on ne l'aurait pensé, entre Louis de Savoie et la ville de Moudon, ainsi qu'entre les fonctions de bailli et de châtelain.

Les coseigneurs d'Estavayer, localité particulièrement chère au dédicataire, et la ramification de ce lignage en trois branches retiennent l'attention de Bernard Andenmatten. Ce régime, peu usuel chez nous, suscitera des partages nombreux et même la construction de trois résidences

fortifiées, dont la plus visible encore aujourd'hui est le château de Chenaux. La branche aînée survivra au-delà du Moyen Âge.

Décidément attirée par les procès d'animaux, Catherine Chêne étudie de manière approfondie un *exemplum* attribuant à l'évêque Guillaume de Champvent le mérite d'avoir chassé, en les excommuniant, les anguilles qui infestaient le Léman, faisant ainsi preuve d'une «sainteté exemplaire». C'est en tout cas la constitution minutieuse de ce dossier qui mérite ce qualificatif. Nous ne saurions évidemment en dire autant de notre contribution consacrée à la *cessio bonorum*, remède à l'excommunication pour dettes, devant l'officialité lausannoise. Cette procédure comporte deux phases, la levée de l'excommunication régie par le droit canon et la distribution des biens du débiteur conformément au droit séculier. Prisca Lehmann aborde un sujet moins sévère, la chapelle des Saints Innocents de notre cathédrale. Fondée en 1419 par l'évêque Guillaume de Chalant, cette maîtrise réunit à l'origine six jeunes chanteurs. Cette contribution ne se limite pas à cette institution liturgique, mais avant tout à la chapelle elle-même, ce qui conduit l'auteur à reconstituer, sur la base de documents d'archives, son emplacement dans le transept nord et de dresser un état des lieux, comprenant même les objets et vêtements liturgiques, cela sur la base de documents d'archives. Un «almanach» de la cathédrale pour l'année 1533 permet à Arthur Bissegger de reconstituer l'absentéisme des trente chanoines de la cathédrale à la veille de la Réforme. Si les exemptions sont accordées largement, l'admission au stage permet de participer aux offices et autres services rémunérés. Le taux d'absentéisme ainsi reconstitué est très variable (de 0 à 61% pour l'évêque).

La sorcellerie, qui a constitué le thème de prédilection des auteurs de mémoires lausannois (neuf), refait surface avec la contribution de Georg Modestin à propos d'une donation de l'inquisiteur Raymond de Rue à son couvent de Lausanne, et

avec plusieurs procès tardifs, respectivement à Dommartin, Vex et Rolle, le juge laïque ayant ici remplacé l'inquisiteur dominicain.

L'histoire de la Maison de Savoie fait l'objet de trois contributions. Celle de Guido Castelnuovo évoque les relations entre le comte Amédée VII et son veneur, qui participa à la chasse fatale qui entraîna la blessure, puis la mort du premier, avec les conséquences politiques que l'on sait. Eva Pibieri évoque, jusque dans ses moindres détails, la participation du duc Louis au couronnement pontifical de son père, Amédée VIII alias Felix V. Cette cérémonie, qui a eu lieu à Bâle le 24 juillet 1439, emporta également la consécration de Louis, demeuré jusque-là dans l'ombre paternelle. Mais elle entraîna de lourdes dépenses, qui mirent à mal les finances ducales. Enfin, Thalia Brero analyse la fête de l'ordre de l'Annonciade, que le duc Charles II a instituée en 1518 pour remplacer l'ordre du Collier, remontant à 1364. Les statuts de ce nouvel ordre chevaleresque lui assignent au premier chef la vénération mariale, mais il poursuit aussi des objectifs politiques, en particulier l'affirmation de la supériorité du duc par rapport aux chevaliers membres de l'ordre, en quelque sorte sa sacralisation. Les nouveaux statuts de 1518, fortement inspirés de ceux de la Toison d'Or bourguignonne, prévoient une réunion annuelle à la fête de l'Annonciation. Thalia Brero décrit en détail le déroulement de l'ornementation de cette cérémonie, qui constitue à nos yeux le chant du cygne du règne de Charles II.

Faute de place nous ne pouvons mentionner les autres contributions, qui concernent moins directement notre pays et les Etats de Savoie, bien qu'elles ne manquent pas d'intérêt. Par sa diversité, son originalité et surtout le recours à des sources inédites, ce recueil de travaux est bien à l'image de son dédicataire.

JEAN-FRANÇOIS POUURET.

Mémoires de cours, Cahiers lausannois d'histoire médiévale N° 48, disponible à la faculté des Lettres, section d'histoire, bureau 5076, 1015 Lausanne, au prix de CHF 48.-.

Aspects de la vie Vaudoise

Aux sources de quatre villages vaudois

(*fm*) Quel est le point commun entre les villages d'Arnex-sur-Orbe, Assens, Bottens et Hermenches? Eh bien, tous quatre ont fait récemment (ou vont faire) l'objet d'un livre. Certes, direz-vous avec raison, ce n'est pas la première fois que paraissent des livres sur des villages vaudois, mais tout de même: quatre publications indépendantes les unes des autres en quelques mois, cela méritait d'être signalé. On notera que ces livres sont volumineux et richement illustrés, fruits de recherches sérieuses dans les archives municipales ou cantonales. Pourtant, seul l'ouvrage sur Bottens a été écrit par un historien de formation, M. Eric Vion. Celui sur Arnex est dû à un natif du village, Charles-Louis Morel, ingénieur agronome, ancien directeur des écoles d'agriculture de Granges-Verney et de Marcelin; celui sur Assens est l'œuvre conjointe de Victor Favre, syndic de la commune de 1948 à 1981, décédé en 2007, et Denis Rubattel, habitant d'Assens depuis huit ans seulement, mais qui, passionné d'histoire, «est tombé sous le charme des souvenirs de l'ancien syndic, au point d'en réaliser un ouvrage» (24 heures du 2 mars 2009). Quant au dernier en date, celui sur Hermenches, et qui paraîtra en juillet à l'occasion du 150^e anniversaire de l'abbaye

du village, il a été écrit par Gilbert Fiaux.

Une question se pose: la publication de tels ouvrages sur l'histoire locale répond à un engouement indénié de la part du public, comment l'expliquer? Le titre du livre de M. Rubattel nous semble livrer une explication à ce phénomène: *Racines et mémoires d'Assens*. On a l'impression que la mondialisation rampante développe par contrecoup un besoin d'enracinement accru chez beaucoup de nos contemporains, et ce n'est pas le moindre mérite de ces auteurs que de répondre, par l'histoire particulière d'un village, à ce besoin.

L'église Saint-Pierre de Lussy-sur-Morges

(*fm*) Dans le même ordre d'idée, on signalera la parution d'une brochure intitulée *Lussy-sur-Morges et son église Saint-Pierre, 1759-2009*. Cette étude, due à M. Jean-Claude Crottaz, se veut beaucoup plus modeste (un peu plus de dix pages de texte), mais participe du même attachement d'une personne pour un lieu qui l'a marquée: baptême, confirmation et mariage sont trois étapes de la vie qui lient l'auteur à cette église. [On peut se procurer cette plaquette pour CHF 15.- auprès du pasteur de Lussy ou à l'administration communale du village]

Concours professionnels

(*ar/fm*) La formation professionnelle suisse est reconnue comme étant de qualité. La particularité de la formation duale, en partie en entreprise et en partie dans les écoles spécialisées, permet notamment aux apprentis les plus méritants de s'illustrer dans des concours professionnels.

Il n'a pas gagné l'or, mais le bronze: Aurélien Ernst, apprenti de La Sarraz, n'en est pas moins satisfait de sa 3^e place en catégorie carrossier-tôlier au Concours national des métiers de l'automobile qui s'est récemment déroulé au Locle, une 3^e place qui ne le qualifie toutefois pas pour les championnats mondiaux de Calgary; pourtant, ce jeune homme de 16 ans a tout de suite manifesté le désir de s'inscrire l'an prochain à nouveau aux éliminatoires dans l'espoir de décrocher une qualification pour Londres en 2011. Nous lui adressons nos félicitations pour sa belle performance et, surtout, sa volonté de faire mieux encore.

Quant à Cécile Panchaud, d'Ollon, elle a remporté à Montreux le Poivrier d'argent 2009, un concours qui sacre le meilleur élève cuisinier de Suisse romande et du Tessin. Forte de cette victoire, elle est ainsi qualifiée pour le concours du meilleur apprenti suisse qui aura lieu en fin d'année. A elle également vont nos félicitations.

A l'échelon supérieur, signalons la performance de Stéphane Décotterd, 32 ans, second du fameux chef du restaurant du Pont de Brent Gérard Rabaey, cinquième sur vingt-quatre finalistes lors du «Bocuse d'or», un concours mondial de gastronomie qui s'est tenu à Lyon au début de l'année.

Bravo à tous ces Vaudois méritants, qui font honneur à notre Canton

Chronique sportive

(*ar*) La saison des sports d'hiver est terminée. C'est l'occasion de relever les exploits de deux Vaudoises qui se sont illustrées sur la neige: Lena Pichard, des Diablerets, a gagné la course de sprint aux championnats suisses de ski de fond, à Trun, dans les Grisons.

Virginie Faivre, de Saint-Légier, a fait mieux encore: en mars dernier au Japon, elle est devenue championne du monde dans la compétition de «half-pipe» – une sorte de baignoire géante – en ski acrobatique, catégorie «Freestyle».

Enfin, saluons l'équipe lausannoise de hockey sur glace: le Lausanne HC a remporté le championnat suisse de ligue B, en éliminant successivement ses adversaires de Thurgovie, d'Ajoie (Jura) et de La Chaux-de-Fonds, avant d'échouer de justesse en finale de promotion-relégation contre Bienne, lors d'une série haletante en sept matches.

A propos des médecines complémentaires

L'un des objets fédéraux soumis au vote du 17 mai prochain demande la prise en compte des médecines complémentaires, à ce jour exclues pour l'essentiel du catalogue des prestations remboursées par l'assurance-maladie de base, et couvertes par des assurances dites justement complémentaires.

Dans un premier temps, le parlement fédéral a rejeté l'initiative populaire demandant la prise en compte complète des médecines complémentaires. Il lui a opposé un contre-projet sous forme d'un nouvel article constitutionnel stipulant que «la Confédération et les cantons pourvoient, dans les limites de leurs compétences respectives, à la prise en compte des médecines complémentaires.» L'initiative a ensuite été retirée et nous voterons sur le contre-projet.

Utilité des traitements alternatifs

Les soins alternatifs sont parfois utilisés par plus de 50% de la population et sont globalement investis d'une appréciation positive. Ce n'est toutefois pas suffisant pour les déclarer à charge de l'assurance sociale. Certes, il est rare qu'un individu ne ressente pas un bien-être lorsqu'on s'occupe de lui pendant un temps relativement long, comme c'est le cas des consultations habituelles en ce domaine. Par ailleurs, une partie des patients estiment que leur état a été durablement amélioré par l'usage de méthodes alternatives. Ces appréciations subjectives (il y a aussi des sujets qui ont vécu l'inverse) ne sauraient être le seul critère d'acceptation de prise en charge sur le plan économique. L'impact prouvé sur la santé reste un élément clé. A l'article 32 de la LAMal, on peut lire que les prestations remboursées «doivent être efficaces, appropriées et économiques. L'efficacité doit être démontrée par des méthodes scientifiques.» Pour

une écrasante majorité de quelque deux cent méthodes recensées, ce critère est réducteur (l'initiative voulait toutes les inclure); il y a cependant discordance au sujet des cinq méthodes rejetées en 2005 par l'OFSP après quelques années d'évaluation. Il s'agit de la médecine anthroposophique, de l'homéopathie, de la thérapie neurale, de la phytothérapie et de la médecine chinoise traditionnelle. Elles ne respectent pas les critères académiques, mais bel et bien les critères propres à l'évaluation de médecines alternatives... Ce sujet est capital, car si l'on admet le respect des critères de la LAMal par ces thérapies, elles devraient alors logiquement être admises au catalogue des prestations remboursées.

Alors que la pression est maximale via la LAMal et ses ordonnances sur la médecine traditionnelle, alors que M. Couchepin et l'OFSP rajoutent obstacle sur obstacle à la bonne pratique de la médecine (voir le sort des laboratoires) et à son accès (invention d'une taxe de consultation de 30 francs!), l'heure est-elle venue de rembourser aussi des pratiques certes appréciées par une partie de la population, mais qui sont très discutables quant à l'esprit et à la lettre de la loi en vigueur? Doit-on de surcroît le faire via un article constitutionnel, protection dont ne dispose même pas la médecine classique?

En cas de oui dans les urnes, les changements annoncés risquent de nous entraîner plus loin. Le comité pour le oui fait opportunément savoir que la Déclaration de Pékin de l'OMS (novembre 2008), dont la Suisse est membre, devrait être appliquée: garantir l'usage de ces médecines désormais appelées traditionnelles, établir des systèmes de formation et d'enseignement.

Le comité demande ainsi la création de diplômes fédéraux pour les théra-

peutes non médecins (dans un premier temps toujours remboursés uniquement par l'assurance complémentaire). Les pharmaciens et droguistes joueraient un rôle accentué dans les conseils et la vente de médicaments remboursés issus de la médecine complémentaire. Des professeurs dans chaque discipline alternative principale devraient être nommés et la recherche dans ces domaines... dopée. Et, en jouant sur certaines statistiques, tout cela presque sans renchérissement des coûts de la santé!

Vers un changement de paradigme

Le comité de soutien s'est efforcé de faire apparaître les changements attendus comme une démarche heureuse, économiquement neutre, permettant à la population de bénéficier d'une médecine intégrative, soit une collaboration intelligente entre médecine académique et complémentaire. Cela devrait permettre aux patients d'avoir «les meilleures chances de succès de leur traitement».

La réalité est plus complexe. Non sans quelque arrogance, surfant sur un certain mal-être de la population et la limite des soins prodigués par la médecine classique, les thérapies complémentaires sont en fait décrites comme un «enrichissement et une amélioration des soins médicaux»; les patients sans assurance complémentaire ne disposent pas du «traitement le plus adapté» et doivent subir les «effets secondaires des médicaments chimiques par manque d'alternative». Le diagnostic et l'application des thérapies complémentaires sont décrits comme «moins chers». C'est bien plutôt vers un renchérissement des coûts globaux que l'on s'achemine en cas de oui, tant il est aisé de croire que le remboursement de nombreux traitements complémentaires accentuerait leur usage, sans forcément diminuer le recours à la

médecine classique. Le comité ne dit en outre mot de l'augmentation inéluctable du nombre des affections dégénératives, des maladies graves et chroniques dans une population qui ne rajeunit pas!

On le voit. C'est bien à un changement de paradigme que nous invite l'acceptation de cet article constitutionnel. La lutte contre la médecine classique pour faire mieux et moins cher, laissant à cette dernière l'exclusivité des soins liés aux techniques de pointe, les soins intensifs et les actes chirurgicaux de toute nature notamment, le reste des soins pouvant être partagé au gré de l'appréciation du patient. Une telle démarche ne resterait pas sans conséquences sur la santé de la population, tant le respect de critères scientifiques reconnus est le garant du succès thérapeutique contre les maladies affectant le plus fréquemment les patients.

Conclusion

Nous voyons l'assurance de base comme un outil social où se joue la solidarité par rapport aux maladies et aux accidents entraînant les plus lourdes charges, ainsi que le suivi et la prévention de ceux-ci. Le recours à des soins alternatifs est toujours possible, et d'ailleurs bien présent dans la population. Cependant, la nécessité d'en couvrir les frais par l'assurance obligatoire est très discutable, s'agissant de thérapies aux formes particulièrement variées et ne remplissant généralement pas les critères prévus par la loi. Ces thérapies s'adressent rarement à des pathologies menaçantes pour la survie de l'individu, et paraissent de ce fait devoir relever de la responsabilité individuelle plutôt que collective, avec l'aide librement consentie d'éventuelles assurances complémentaires. Nous voterons NON le 17 mai prochain.

JEAN-FRANÇOIS LUTHI

L'autorité parentale conjointe

Les parents exercent de concert l'autorité parentale sur l'enfant mineur. Lorsque la vie commune est suspendue, que les parents sont séparés, divorcés ou simplement non mariés, l'autorité parentale est généralement exercée par un seul des deux, la mère le plus souvent.

Notons ici que l'éducation relève du fait plus que du droit. Le parent dépourvu juridiquement d'autorité parentale peut jouer un rôle important dans l'éducation de son enfant. Ce n'est pas le fait de signer le bulletin de notes de l'enfant qui est le principal.

Néanmoins, le code civil autorise les parents non mariés à exercer en commun l'autorité parentale. Cela résulte d'un article 298a entré en vigueur le 1^{er} janvier 2000. L'autorité parentale conjointe demeure en quelque sorte l'exception car elle est soumise à des règles strictes: les père et mère doivent requérir ensemble l'autorité conjointe, ils doivent conclure une convention qui règle les aspects financiers du soutien de l'enfant et l'autorité tutélaire doit estimer que l'autorité conjointe est conforme au bien de l'enfant.

Le 28 janvier dernier, la Chancellerie fédérale annonçait par communiqué de presse que «l'autorité parentale conjointe deviendra la règle». Le Conseil fédéral a en effet mis en consultation une modification du Code civil selon laquelle l'autorité parentale serait exercée conjointement de plein droit lorsque les parents sont concubins et maintenue conjointe de plein droit lorsque les parents divorcent.

Les associations de pères sont très favorables à cette nouveauté.

La justification de cette réforme repose sur trois critiques adressées par le Conseil fédéral au régime actuel. La première est qu'il ne prend pas assez en compte le bien de l'enfant qui a besoin de ses deux parents. Deuxièmement, il crée une inégalité entre le père et la mère parce que l'un d'eux perd son rôle d'éducateur en cas de divorce. Troisièmement, comme le consentement des deux parents est nécessaire à l'établissement de l'autorité conjointe, il permet à l'un des parents de «monnayer» son consentement.

Le Conseil fédéral estime pouvoir déduire de ces considérations que l'autorité parentale conjointe doit être appliquée à des conditions moins strictes.

Le bien de l'enfant est de toute manière sérieusement mis à mal lorsque des parents se séparent; l'enfant ne pourra plus vivre simultanément avec ses deux parents. Il est alors illusoire de vouloir faire comme si la vie continuait normalement. La séparation de parents brouillés peut être un soulagement; elle n'en reste pas moins douloureuse. En général, lors de la séparation et dans les temps qui suivent, les relations entre les parents sont délicates voire mauvaises. L'enfant devient potentiellement le terrain d'affrontement des parents.

Et il le deviendra encore plus lorsque les père et mère exerceront conjointement l'autorité parentale, car les deux auront désormais une emprise égale sur lui. Que se passe-t-il par exemple si le père autorise son enfant, sans en référer à la mère, à se rendre en colonie de vacances et que la mère, apprenant cela,

révoque l'autorisation donnée par le père?

L'argument de l'inégalité relève du discours idéologique à la mode plus que de la réflexion juridique. Il est bien certain qu'une différence de statut crée une inégalité. L'égalité de droit des parents reposait sur leur entente conjugale. L'entente s'étant dissoute de leur fait, le bien de l'enfant se trouve davantage dans une attribution claire de l'autorité parentale à l'un des deux que dans le maintien volontariste d'une égalité qui a perdu sa raison d'être.

Alors que dans le régime actuel l'autorité parentale est attribuée une fois pour toutes à l'un des parents, le régime nouveau évite cette décision et maintient un état de fait incertain sur le long terme. Au lieu que les parents se battent une fois pour toutes pour obtenir l'autorité parentale, ils risquent de se battre constamment pour exercer l'autorité parentale. Et de même, c'est à chaque occasion que l'un ou l'autre parent aura l'occasion de «monnayer» son consentement. L'enfant en pâtira inévitablement.

L'enthousiasme des associations de pères pour la réforme proposée relève probablement plus d'une quête de reconnaissance desdits pères que d'un véritable souci d'une éducation optimale des enfants. L'égalité entre parents est alors instrumentalisée et sert ici de vernis à la quête de reconnaissance de pères. Cela ne saurait justifier la modification de loi proposée.

La réforme de l'autorité parentale proposée par le Conseil fédéral déplace sur le terrain de l'exercice de l'autorité

parentale la lutte qui a aujourd'hui lieu à propos de l'obtention de cette autorité.

L'attribution de l'autorité parentale à l'un des parents, même s'il n'est pas forcément le plus apte à l'exercer, offre l'avantage de régler les relations de façon claire et permanente. Elle évite au moins une lutte perpétuelle entre les parents. C'est un moindre mal pour l'enfant.

JULIEN LE FORT

Entretiens du Mercredi

29 avril: M. David l'Épée, étudiant et coordinateur du mouvement Unité populaire, «Le nouvel opium des intellectuels»

6 mai: M. Jean-Daniel Gousenberg, collaborateur à l'EPFL, «Le climat, vérités et mensonges»

Nos entretiens ont lieu les mercredis soirs à 20h00, dans nos locaux à la place du Grand-Saint-Jean 1 (2^e étage), à Lausanne. Ils se terminent à 21h45. Ils sont ouverts à tous.

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

Fête cantonale des chanteurs vaudois

Les statuts de la Société cantonale des chanteurs vaudois (SCCV), association fondée en 1853, précisent qu'une rencontre chorale cantonale est organisée tous les quatre ans. Comme les Jeux olympiques ou la Coupe du monde de football, la Fête cantonale des chanteurs vaudois vient donc rythmer à intervalles réguliers la pratique du chant choral en Pays de Vaud. Conjointement organisée par *L'Helvétienne* d'Aigle, *L'Echo des Tours* de Leysin et *La Chanson des Roseaux* de Roche et Noville, la 47^e Fête déroulera ses fastes du vendredi 1^{er} mai au dimanche 10 mai à Aigle.

Le programme en est pour le moins copieux: il y a bien sûr les traditionnels concours «Exécution» (un chœur imposé et un bref programme libre) et «Lecture» (préparation en 50 minutes à huis clos d'un chœur inédit, lequel est ensuite interprété en concert; les chorales qui le désirent peuvent également se livrer à la lecture à vue de 5 minutes, exercice qui a lieu en direct dans la salle et qui connaît toujours un grand succès auprès du public). Du mardi 5 au jeudi 7 mai, en soirée, se

déroulera le concours des ensembles vocaux, aux exigences évidemment plus élevées; un jury récompensera le meilleur tandis que le public attribuera son propre prix. Un point auquel la SCCV tient beaucoup, et avec raison, c'est la relève, d'où l'organisation des concerts de chœurs de jeunes les vendredis 1^{er} et 8 mai et le dimanche 3. Les concerts de gala des samedis soirs verront Mozart (*Missa brevis* KV 194) côtoyer des ateliers pour chœur d'hommes, pour chœur mixte et une création originale (*Requiem* pour solistes, chœur d'hommes, chœur d'enfants et orchestre) de Jean-François Monot, dirigée par le compositeur. Les dimanches, les services œcuméniques du matin seront animés le 3 mai par le chœur Laudate et le 9 par la Grande chorale de Godomey (Bénin), en tournée vaudoise entre avril et mai (on peut en effet l'entendre lors de cultes et en concerts dans tout le Canton). Les différents ateliers (pour chœurs mixtes, de dames ou d'hommes) et les chœurs d'ensemble (réunissant plusieurs centaines de choristes) se partageront les

concerts de clôture des dimanches après-midis.

Cette fête est bien sûr aussi l'occasion d'établir un bilan sur la pratique du chant choral dans notre Canton, même si toutes les sociétés chorales ne font pas partie de la SCCV. Ainsi cette année, 75 sociétés se sont inscrites (on précisera que, depuis 1993, les chorales non-membres de la SCCV peuvent participer à la fête). C'est légèrement en baisse par rapport aux trois dernières éditions (respectivement 87 sociétés à Echallens en 1993, 83 à Villeneuve en 2001 et 81 à Orbe en 2005), mais davantage qu'à Montreux en 1985 (68 sociétés), Payerne en 1989 (64) et Morges en 1993 (63). Toutefois, ce qui donne un élément d'analyse important, ce sont les effectifs des sociétés. Un constat s'impose quand on a parcouru le livret de fête: les chorales dépassant la trentaine de chanteurs se font plus rares qu'avant, celles entre vingt et trente chanteurs formant la majorité; beaucoup de sociétés peinent à faire venir de jeunes et/ou nouveaux chanteurs. C'est un problème récurrent et lancinant de-

puis un certain nombre d'années; or il en va de l'avenir du chant choral du Canton dans son ensemble; en effet, si nous pouvons compter sur un grand nombre de chœurs «classiques», parfois de haut niveau (*Ensemble vocal de Lausanne, Chœur Pro Arte* pour n'en citer que deux), c'est en bonne partie dû au fait que la pratique chorale est encore large; et si la base de la pyramide se délite...

La SCCV compte environ septante chœurs d'enfants et adolescents, ainsi que six chœurs de jeunes (15-27 ans); la relève est donc présente: le problème est de convaincre ces jeunes de poursuivre la pratique du chant choral dans une société de quelque niveau que ce soit; or ce passage, pour diverses raisons, ne se fait pas vraiment. Nous savons tout le travail que fournissent déjà sur ce plan-là les responsables de la SCCV ainsi que ceux de l'AVDC (Association vaudoise des directeurs de chœurs): c'est une tâche ardue, mais elle mérite d'être encouragée et poursuivie.

FRÉDÉRIC MONNIER

Revue de presse

Un avenir radieux

Les professeurs des Universités et de l'EPFL se plaignent à nouveau: les étudiants venant de certains gymnases cantonaux (dont les Vaudois) sont mal préparés à poursuivre des études supérieures. *L'Hebdo* du 16 avril s'en fait l'écho; mais le même *Hebdo* nous parle aussi des classes qui, sous la conduite d'enseignants enthousiastes, s'en vont à Palexpo parfaire leur formation en sexualité. Sous le titre: «On rigole au musée du Zizi sexuel» M. Antoine Duplan nous présente un pastiche d'une «histoire du Petit Nicolas» (de Goscinny et Sempé):

La maîtresse nous a dit qu'elle emmenait toute la classe voir l'exposition du Zizi sexuel, mais que le premier qui ferait le singe aurait un zéro, parce que c'est important et qu'on allait apprendre plein de choses sur l'amour. Bon, moi, l'amour je sais ce que c'est, je l'ai vu au cinéma, quand le cow-boy embrasse l'institutrice, il y a du violon partout et puis après le cow-boy il fume une cigarette au lit, ce que papa n'a pas le droit de faire puisque maman ne lui permet pas de fumer dans la maison, il doit aller dehors dans le jardin [...]

Maintenant le Petit Nicolas est entré à Palexpo:

[...] Avec les copains on est partis en courant dans toute l'exposition. [...] Il y avait aussi un garçon et une fille dessinés sur un mur et on pouvait coller des brosses là où ils ont des poils et Clotaire a mis les brosses sur les genoux de la fille et on a tous bien rigolé, sauf la maîtresse qui nous a grondés, et a dit que le Zizi sexuel n'était pas de la rigolade. Et puis Agnan, qui est le chouchou de la maîtresse, lui a demandé: «Ca veut dire quoi, orgasme?» Et elle a eu l'air embêtée, et elle lui a répondu: «C'est quelque chose qui fait très plaisir». Et Agnan il a dit: «Comme quand j'ai eu le Prix d'excellence?» La maîtresse, elle a dit: «Euh, oui, c'est ça». [...]

[...] On est allé rigoler avec un jeu super-chouette: il y avait un bébé en dessin animé et puis des plaques en bois avec des dessins de bière, de cigarettes, de lait, de viande... Quand on enfilaient une plaque dans une fente cela faisait bouger le bébé. Il toussait avec les cigarettes, il devenait tout vert avec la bière. Eudes enfilaient tout le temps la

plaque des cigarettes pour faire tousser le bébé et disait à Geoffroy: «Mets de la bière. On va l'achever!» La maîtresse est arrivée et elle avait l'air très énervée. Elle a dit que ce n'était pas un jeu pour faire les idiots. [...] Et puis Agnan a demandé à la maîtresse: «Mademoiselle, ça veut dire quoi, pénis?» Et alors la maîtresse elle a crié qu'elle n'était pas un dictionnaire à la fin. [...]

Nous ne savons pas si les gymnases parviendront à remédier aux carences en français, mathématiques ou sciences. Mais en tout cas, selon la célèbre chanson, les élèves qui auront visité Palexpo «sauront tout, tout, tout sur le zizi». Leurs connaissances théoriques jointes à une pratique précoce – car selon une saine pédagogie qu'est-ce que la théorie sans la pratique? – leur permettront d'en remonter sur ce point aux vieux prof's d'Uni nés à une époque d'obscurantisme sexuel. Quel avenir radieux les attend!

E. J.

Inconséquence

Dans un article intitulé «Mauvaise politisation de la crise», paru dans *Le Temps* du 7 avril, Jacques-Simon Eggly s'offusque des critiques virulentes que la gauche et l'UDC adressent au Conseil fédéral pour sa gestion de la crise:

«... Il est regrettable et dommageable que des partis et leurs responsables profitent de la crise pour gagner des points électoraux; cela en attaquant ceux qui sont au front, en distillant la méfiance et en amoindrissant ainsi la position diplomatique du pays durant une période très délicate...»

On s'étonne qu'un vieux routier de la politique comme M. Eggly, nourri à la mamelle de la démocratie des partis, Conseiller national pendant des lustres, s'effraie des conséquences de ces pratiques, certes détestables – pas seulement de la part de la gauche et de l'UDC, ni seulement en temps de crise –, mais consubstantielles au régime qu'il a servi.

Ph. R.

Et toc!

Dans *Le Temps* du 18 avril, Beat Kappeler s'en prend lucidement fort aux commissions d'éthique:

«La commission nationale d'éthique n'a plus de président et le conseiller fédéral Pascal Couchepin hésite à en nommer un nouveau. Comme lui, je doute de l'utilité et de la légitimité de telles commissions d'éthique.»

L'utilité d'abord. Notre société connaît une panoplie d'institutions qui gèrent la vie publique, les parlements, l'exécutif, les votations populaires, mais aussi de nombreuses associations de la société civile. Insérer dans ce tissu des organisations «d'état-major» avec une compétence générale et qui passent au travers de tous les autres corps constitués est illogique. Cela revient à enlever de la compétence aux autres corps qui travaillent, comme si l'on

semblait douter de leur sérieux et de leur propre éthique.»

La légitimité ensuite. Il n'y a aucune instance dans la société qui puisse connaître l'éthique suprême et incontestable et qui puisse donc imposer pareille chose... L'éthique doit être le résultat des débats entre les corps constitués et les institutions de la société civile, les partis, les associations à but idéal, les Eglises, les associations professionnelles.»

Comme écrit plus loin Kappeler: *«Le pire [c'est] la résignation de tous les autres acteurs. Les femmes? Les jeunes? L'intégration? L'éthique? Ce n'est pas nous, il y a une commission.»*

Ph. R.

Le Coin du Ronchon

Et l'amour des lois, alors?

Comme on le sait, l'état moral d'une civilisation se laisse aisément constater à travers l'usage que les automobilistes font de leurs clignotants, officiellement appelés «indicateurs de direction». En d'autres termes, l'indicateur de direction n'indique pas seulement la direction du véhicule, mais aussi celle – intellectuelle, psychologique, spirituelle – de toute la société. De ce point de vue-là, le clignotant est irréfutable. On ne cesse de s'en rendre compte quotidiennement sur nos routes, pour notre plus grand désespoir.

Les Suisses romands utilisent pourtant un mot admirable pour désigner le clignotant: le *signophile*. Le drame est que, bien plus souvent, c'est à des signophobes que nous avons affaire. A des hurluberlus chez qui le réflexe d'utiliser cet instrument est immuablement absent. Ou alors intermittent, sans aucune logique. Ou encore tardif: ils déboîtent sous votre nez sans crier gare, puis se frappent le front en s'exclamant «Ah, oui, c'est vrai!» et enclenchent alors brièvement leur clignotant, comme pour vous dire: «Vous avez vu? J'ai changé de piste!» D'autres, conservateurs à mauvais escient, gardent cet indicateur en fonction pendant de nombreux kilomètres. Même ceux qui manifestent le désir de bien faire se perdent généralement en conjectures et en fantaisies au premier giratoire.

L'article 39 de la loi fédérale sur la circulation routière est pourtant clair: *«Avant de changer de direction, le conducteur manifesterà à temps son intention au moyen des indicateurs de direction [...]»* Le fait qu'il s'agisse d'une loi fédérale ne suffit pas à justifier son irrespect, car, en l'occurrence, elle exprime une sagesse évidente pour tout amateur de bonne conduite. Autant les limitations de vitesse souffrent une certaine marge de tolérance, autant l'usage du clignotant doit être rigoureux, non seulement pour des raisons de sécurité, mais aussi par goût de la logique, de la précision et des choses bien faites. L'oublier ou s'en servir négligemment trahit un esprit brouillon et peu soigneux.

Il n'en va pas autrement de la langue française: on peut mal parler, dire «opportunité» à la place de «occasion», utiliser «conséquent» dans le sens de «considérable», conjuguer les verbes au subjonctif après «après que» ou mélanger les constructions respectives de «se rappeler» et «se souvenir». Beaucoup de gens ne penseront pas à s'en offusquer, comprendront même le sens de ces paroles. Il n'empêche que c'est faux et vilain et que cela exaspère les gens de qualité. Comme d'oublier d'enclencher son clignotant.

LE RONCHON